



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

1 7 AVR. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles



N° d'entrep

N° d'entreprise : BE0721.787.391

Dénomination

(en entier): ISO SNEL

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privé à responsabilité limité

Siège: Rue Vifquin 73 bte 03 - 1030 Schaerbeek

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :TRANSFERT ACTIONS - DEMISSION GERANT - NOMINATION GERANT

Le 10 Avril 2019, la ISO SNEL SPRL ayant son siège social à Rue Vifquin 73 à 1030 Schaerbeek s'est réunie à 08:00 heures pour y tenir une assemblée générale extraordinaire.

Présents

Monsieur Hasan Emrah Ural, Gérant

Mr Hasan Emrah Ural est nommé Président de la réunion.

Il fait remarquer que le gérant de la société est présent et ont consenti à se réunir, les exigences de convocations sont donc satisfaites et l'Assemblée peut dès lors délibérer et statuer valablement.

Déclarations du Président :

Le Président déclare que l'ordre du jour de cette Assemblée comporte le point suivant :

- 1)Cession, transfert des parts.
- 2)Démission poste gérant
- 3)Nomination gérant

Résolutions:

Résolution première : l'assemblée accepte la cession des 24 parts sociales de Monsieur Hasan Emrah Ural à Monsieur Mehmed Ertan Remzi.

Les associés, tant vendeurs qu'acquéreurs, se tiennent pour quitte de toute dette pouvant exister entre eux découlant de la présente cession de parts sociales et ce tant fiscales que sociales ou autres. Le prix de la cession a été entièrement libéré entre les parties.

Deuxième résolution : l'assemblée accepte la démission de Monsieur Hasan Emrah Ural de son poste de gérant à dater de ce jour.

Troisième résolution: L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Mehmed Ertan Remzi préqualifiée, au poste de gérante de la société à dater de jour. Il aura les pouvoirs les plus étendus qui lui sont conférées par la loi. Ses émoluments lui seront accordée par l'assemblée générale ordinaire ou non. Il pourra toutefois s'octroyer des avances mensuelles sur émoluments.

In fine : Aucun autre point n'étant soulevé au poste des divers, l'assemblée générale extraordinaire se termine à 07h20, le procès-verbal est dressé et signé par les présents.

Gérant

Mehmed Ertan Remzi

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature